

Image not found or type unknown



Entretien de haies bocagère (chênes)

Par **oural1998**, le **07/06/2010** à **22:08**

Bonjour, nous habitons en pleine campagne dans un petit champ non clôturé . Nous sommes propriétaire d'une haie constituée de chênes d'une quinzaine de mètres de haut sur 70 mètres de long ceux-ci ont plus de 30 ans, nous sommes aussi propriétaire du terrain 1.5 mètres après cette haie. nous souhaiterions connaître la réglementation en ce qui concerne l'entretien de cette haie ,en particulier des branches peuvent t-elles surplomber le terrain du voisin (peut être à partir d'une certaine hauteur, car cela paraît bizarre que des chênes soient réduits à un tronc du côté de notre voisin). merci de votre réponse.